

Déclaration CàV réunion publique du lundi 26 février 2018

En introduction nous aimerions faire un petit rappel des faits.

Le 3 février, un péage pour une itinéraire raquettes et piétons est mis en place entre le Clot et le fond du plateau Cayan au mépris de toute concertation locale et du respect de la loi encadrant ces activités.

Devant ces faits (photos à l'appui), je me rends lundi matin à la Mairie dans l'intention d'en parler avec M. le Maire. Il refuse d'aborder le sujet en me disant que ce n'était pas son affaire et que cela concerne Espaces Cauterets. Je m'en étonne auprès de Bernadette Cravéro présente.

Je prends alors contact avec le Directeur d'Espaces Cauterets (Francis Guiard) en lui disant que nous, élus de Cauterets à Venir, nous souhaitons avoir quelques explications sur cette mise en place soudaine. Serge Bolle, pris par ses occupations, ne peut y participer. Virginie Texier est présente avec moi.

Francis Guiard nous explique ce qu'il met en place. Nous lui faisons part de nos observations sur le contenu de la démarche et sur le non-respect de la loi.

Les échanges sont fermes mais mutuellement respectueux.

En sortant nous rencontrons plusieurs sociopros et décidons collectivement la tenue d'une réunion pour aborder le sujet. Devant le refus initial du Maire d'en parler, je demande à Brigitte Capou de participer puis j'appelle Alain Larroudé, Germain Dansaut, Marianne Sarthou (adjoints) pour leur expliquer notre démarche, les inviter à participer à la réunion et prévenir leurs collègues élus pour venir en débattre. Ils acceptent volontiers et nous les en remercions.

Nous nous retrouvons une cinquantaine de personnes, le débat s'organise et chacun, à tour de rôle, peut exprimer son point de vue.

A la fin de la réunion, les personnes présentes décident d'écrire une pétition, ce qui est fait.

En quelques jours, 450 personnes dont 350 résidents permanents de Cauterets la signent.

Nous en remettons une copie à M. le Maire, le directeur d'Espaces Cauterets lors d'une entrevue dans les locaux d'Espaces Cauterets. Etaient présents, Michel Aubry, Francis Guiard, Martine Larribère chef d'exploitation du Pont d'Espagne, Vincent Jilcot accompagnateur, André Layré cassou, président de Cauterets Devenir, Serge Bolle élu et Jean-Pierre Florence élu.

Nous portons également une pétition à la direction du Parc National où nous sommes reçus par Aurélie Maystre directrice adjointe.

Cette pétition est relayée sur Internet et recueille 20 000 signatures sur un blog et 1 900 sur l'autre.

Ci-joint le texte de la pétition.

Sur cette pétition, nous demandons, en l'état, de sursoir au péage des piétons jusqu'à la fin de la saison hivernale 2018.

Dans votre préambule, M. le Maire, vous faites état de certaines positions ou idées par rapport aux accès gratuits et libres parus sur certaines revues et Internet. Je vous en fais part de quelques autres :

« Nous devons connecter nos concitoyens avec la nature », souligne Anne Caroline Prévot Juillart, chercheuse au CNRS . « L'humain doit-être au cœur de la nature. Il faut que l'accès aux espaces naturels soit gratuit, c'est une priorité ». Ces phrases sont extraites du compte rendu d'un colloque organisé par la CG de l'Isère et regroupant plus de 200 sites naturels dans toute la France. »

Autre point, juridique cette fois ci : « le domaine public des espaces naturels a pour finalité la satisfaction des besoins d'intérêt général. Son utilisation est donc libre et gratuite », JM Darollex, expert et consultant juridique en matière d'environnement (cabinet JED) »

Autre point : « le droit d'accès à la nature remonte à d'anciennes lois et coutumes médiévales et laisse un droit coutumier à nos sociétés, c'est de permettre à chacun de profiter des espaces naturels gratuitement. »

C'est devenu un atout touristique majeur pour des pays comme la Suède, la Norvège, la Finlande qui l'ont même étendu au domaine privé.

«La nature est un droit commun à partager »

Aujourd'hui, vous nous proposez une délibération d'approbation des tarifs du circuit piétons et raquettes du Pont d'Espagne. Il serait souhaitable que vous nous indiquiez vos motivations pour mettre en place ce projet dans l'urgence.

Si elles sont d'ordre économique, il faudrait que nous ayons accès au compte d'exploitation du Pont d'Espagne pour les années : 2015-2016-2017 et une simulation des résultats attendus par ce projet. Il faudrait aussi que vous nous communiquiez précisément le tracé du circuit concerné par le péage (plan au 1/25000^{ième})

En l'absence de ces éléments, comment voulez-vous que le Conseil Municipal puisse délibérer en toute connaissance de cause.

Nous devons prendre une délibération conforme à la loi.

Beaucoup de personnes dont nous faisons partis s'inquiètent pour la conservation de l'accès libre et gratuit à l'espace naturel.

En l'absence de tous ces éléments précités, nous votons contre ce projet de délibération et nous invitons nos collègues élus qui doutent de faire de même afin que nous puissions en débattre sereinement avant sa mise en place.

Il serait souhaitable d'y associer Espaces Cauterets, le Parc National, les acteurs locaux et les représentants d'usagers pour voir ensemble s'il est possible de créer un circuit valorisé, peut-être payant, garantissant le libre accès à tout l'espace naturel situé en dehors de cet itinéraire.